

Madame Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de la Santé
8, avenue de Ségur
75007 Paris

Paris, le 30 janvier 2008

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous au sujet de la publication imminente des deux décrets SJSP0766174D et SJSP0766088D concernant la pratique du tatouage et du piercing émanant de votre ministère.

Les entreprises de piercing que nous représentons se sont engagées depuis plusieurs années dans une optimisation des conditions d'hygiène et de sécurité en investissant régulièrement pour se rapprocher autant que possible des normes hospitalières, en participant à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques du tatouage et du piercing avec l'hôpital Rothschild et d'une façon générale en devant les règlements que vous venez de définir.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons accueilli l'annonce de la publication de ces deux décrets visant à réglementer en France la pratique du tatouage et du piercing.

Nous nous permettons toutefois de vous manifester notre inquiétude quant à certaines dispositions liées à l'application de ces décrets. Certains points d'ordre techniques, notamment sur l'usage du pistolet pour les piercings du pavillon de l'oreille et de la narine, ne nous semblent pas répondre aux objectifs sanitaires recherchés par votre ministère.

Pour les textes d'application à venir, c'est avec un vif intérêt que nous souhaiterions donc être associés à leur élaboration.

Nous sollicitons donc de votre ministère l'organisation rapide d'une rencontre avec votre administration pour avancer dans cette voie.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Eddy Lebourgeois
Président
06 09 65 96 37



Olivier Laizé
Chargé de communication
06 27 19 43 11

